



### Mida SAN 320

Edition: 6.1  
Date: 18/05/2015  
Page: 1/6

#### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Mida SAN 320  
Code du produit : 582 CLP

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Description/Emploi : agents de blanchiment chlorés. Réservé à un usage professionnel.

###### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'utilisation déconseillée

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Christeyns NV  
Afrikalaan 182  
9000 GENT - België  
T +32 (0)9/ 223 38 71 - F +32 (0)9/ 233 03 44  
[info@christeyns.be](mailto:info@christeyns.be) - [www.christeyns.com](http://www.christeyns.com)

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

(B) Centre Anti-Poison Belgique: +32.70.245.245  
(FR) Centre Anti-Poison France: +33 45.42.59.59 ORFILA (INRS)/ +33 383.32.36.36 (NANCY)  
(DE) Giftnotruf Berlin: +49 (0)30 30686 790  
(CH) STIZ, tel. 145

#### SECTION 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### 2.1.1. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Met. Corr. 1	H290
Skin Corr. 1B	H314
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 2	H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

###### 2.1.2. Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

C; R34  
N; R50  
R31

Texte complet des phrases R: voir section 16

###### 2.1.3. Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### 2.2.1. Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Hypochlorite de sodium

Mentions de danger (CLP) :

H290 - Peut être corrosif pour les métaux  
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P260 - Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux  
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Phrases EUH : EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

### 2.3. Autres dangers

La substance répond aux critères de PBT conforme à la réglementation n ° (EG). 1907/2006, annex XIII:

Ne pas applicable

P : non

B : non

T : non

La substance répond aux critères de vPBT conforme à la réglementation n ° (EG). 1907/2006, annex XIII:

vP : non

vB : non

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Hypochlorite de sodium	(Numéro ° CAS) 7681-52-9 (Einecs nr) 231-668-3 (EG annex nr) 017-011-00-1 (N° REACH) 01-2119488154-34	12 - 16	C; R34 R31 N; R50
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hypochlorite de sodium	(Numéro ° CAS) 7681-52-9 (Einecs nr) 231-668-3 (EG annex nr) 017-011-00-1 (N° REACH) 01-2119488154-34	12 - 16	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 2, H411

Textes des phrases R et H: voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.  
Inhalation : Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.  
Contact avec la peau : Oter immédiatement tout vêtement ou chaussure souillés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.  
Contact avec les yeux : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Consulter immédiatement un médecin.  
Ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin/le service médical.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigu d' inhalation : L'inhalation peut causer une irritation (toux, souffle court, troubles respiratoires).  
Effets aigu de peau : Brûlures en cas de contact avec la peau.  
Effets aigu des yeux : Corrosif pour les yeux.  
Effets aigu de voie orale : Brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées.

## 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas contaminer les eaux souterraines et de surface.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Ventilation, aspiration locale ou protection respiratoire. Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son emballage d'origine.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver fermé dans un endroit sec et frais. Protéger le produit des rayons solaires. Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains	: Des gants en PVC/en caoutchouc nitrile, résistant chimiquement (selon la norme Européenne EN 374 ou équivalent). Epaisseur: 0,4 mm. Temps de pénétration: >480 min (level 6). La sélection de gants spécifiques pour une application et un moment d'utilisation spécifiques dans un lieu de travail dépend de plusieurs facteurs liés au lieu de travail, comme (la liste n'est pas exhaustive): autres substances chimiques pouvant être utilisées, conditions physiques (protection contre les coupures/perforations, compétence, protection thermique), et instructions/spécifications du fournisseur des gants.
Protection oculaire	: Lunettes de sécurité bien fermées avec protections latérales (EN 166).
Équipement spécial de sécurité	: Porter un vêtement de protection approprié (EN 14605).
Protection des voies respiratoires	: Veiller à une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. (Type B).

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
État physique/Forme	: Liquide.
Couleur	: clair. Jaune.
Odeur	: chlorée.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 10.8 (1%)
Point/intervalle de fusion	: -16 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: 1.7 kPa (20°C)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 1220 ± 25 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité	: Eau: complètement soluble
Log Poe	: Aucune donnée disponible
Température d'autoinflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: 5 ± 2 mPa.s (20°C)

**9.2. Autres informations**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**10.2. Stabilité chimique**

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**10.4. Conditions à éviter**

Toute source de chaleur ainsi que de la lumière solaire directe. air humide. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique (chlore).

**10.5. Matières incompatibles**

Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Par contact avec les acides, des gaz chlorés peuvent être générés avec fort dégagement de chaleur.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Hypochlorite de sodium (7681-52-9)**

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Hypochlorite de sodium (7681-52-9)**

CL50 poisson 1	0,06 mg/l (fresh water)
CE50 Daphnie 1	0,141 mg/l (Daphnia magna - fresh water)
CE50 autres organismes aquatiques 1	0,026 mg/l (Crassostrea virginica - marine water)
CL50 poissons 2	0,032 mg/l (marine water)

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.6. Autres effets néfastes**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets / produits non utilisés : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 07 06 01\* - eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

**14.1. Numéro ONU**

N° ONU (ADR) : 1791

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Nom d'expédition : HYPOCHLORITE EN SOLUTION

Description document de transport : UN 1791 HYPOCHLORITE EN SOLUTION, 8, III, (E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe (ADR) : 8  
Etiquettes de danger (ADR) : 8

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ONU) : III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****14.6.1. Transport par voie terrestre**

Danger n° (code Kemler) : 80  
Code de classification (ADR) : C9  
Dispositions spéciales (ADR) : 521  
Catégorie de transport (ADR) : 3  
Code du tunnel : E  
Quantités limitées (ADR) : 5I  
LQ : LQ07  
Quantités exceptées (ADR) : E1

**14.6.2. Transport maritime**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**14.6.3. Transport aérien**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations UE**

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de blanchiment chlorés	5-15%

**15.1.2. Directives nationales**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**SECTION 16: Autres informations**

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et ne peut pas être valable en combinaison avec d'autres produits.

Cette fiche de données de sécurité répond à la directive 1907/2006/EEC. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. Le fabricant n'est pas responsable pour des pertes ou des dégâts causés par l'utilisation de ces renseignements.

**HISTORIQUE**

DATE DE LA RÉVISION PRÉCÉDENTE : 13/01/2015

RÉVISION CHAPITRE(S) N°

: 3

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique
R31	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R34	Provoque des brûlures
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
C	Corrosif
N	Dangereux pour l'environnement